



CAPITAINE BUREAU 33



GUYANE
TERRE FRANÇAISE



1604
à
1935



PRIX : 2 FR.
MANICOC.org
ORkidé

GUYANE, TERRE FRANÇAISE

par le Capitaine BUREAU



M^r Gaston MONNERVILLE

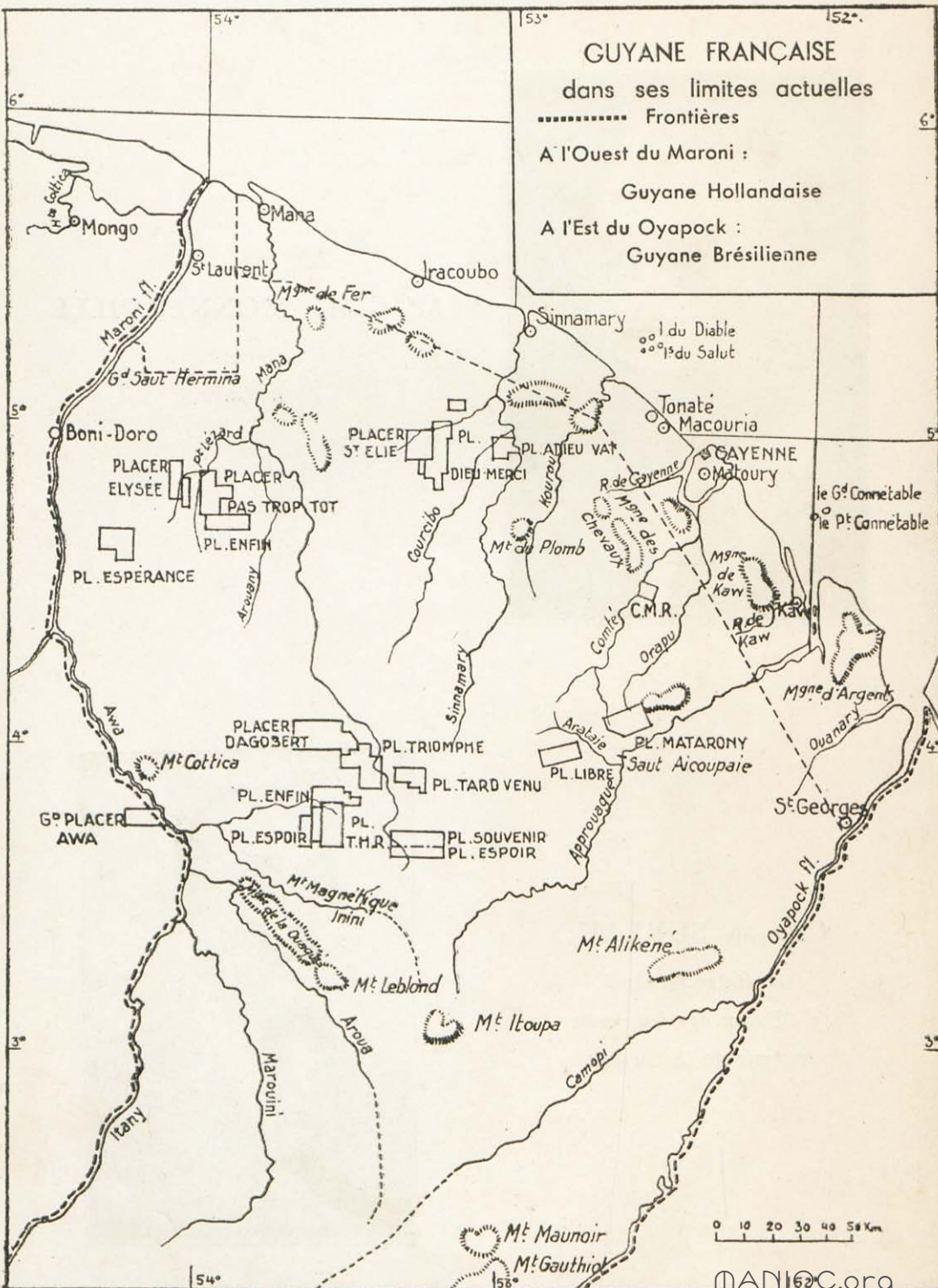
*Député
de la Guyane*

Capitaine BUREAU

*Secrétaire Général
de l'Union des Guyanais
et Amis de la Guyane*

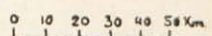


CARTE DE LA GUYANE



GUYANE FRANÇAISE
dans ses limites actuelles

----- Frontières
A l'Ouest du Maroni :
Guyane Hollandaise
A l'Est du Oyapock :
Guyane Brésilienne



Guyane, Terre Française

Au moment où la France célèbre le Tricentenaire du rattachement des Antilles et de la Guyane à la Métropole, un fils de la Guyane se devait de montrer l'évolution de la plus vieille des colonies françaises dans la communauté nationale et de la mieux faire connaître.

« La célébration du Tricentenaire », a dit M. BERANGER, l'honorable Sénateur de la Guadeloupe, « ne commémore pas seulement trois siècles de vie commune; elle glorifie la première expérience coloniale de la France. »

Si, pour la Martinique et la Guadeloupe, 1935 est l'année du Tricentenaire, pour la Guyane, il aurait fallu remonter à 31 ans en arrière : 1604, en effet, est la date officielle du premier Etablissement français (cependant que, dès 1504, le sieur BINOT de GONNEVILLE avait déjà pris possession de la région comprise entre l'Amazone et l'Oyapock au nom du roi de France).

L'occupation de la Guyane, faite par le Canada d'être demeuré français, peut être considérée comme le point de départ du débordement du génie colonisateur français, dont le rayonnement s'étend, à l'heure actuelle, sur toutes les parties du monde.

Cette terre, soumise aux vicissitudes de la Vieille France et de la France Contemporaine, constitue une page de l'histoire française, palpant sous d'autres cieux. Elle a évolué dans la communauté nationale; aussi parler de cette évolution est-ce faire l'historique de la colonie et montrer par suite tous les événements qui s'y sont déroulés.

Après plus de trois siècles de colonisation, la Guyane est devenue, comme la Martinique et la Guadeloupe d'ailleurs, en raison de l'application des lois françaises, un véritable département français où les habitants jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs que les Français de la Métropole. C'est **un département d'Outre-Mer.**

Cette notice s'alliant à l'action personnelle de l'actif député de la colonie, Gaston MONNERVILLE, et à l'effort méritoire entrepris par l' « Union des Guyanais et Amis de la Guyane », renforcera la propagande active faite pour la suppression du bagne et la mise en valeur des prodigieuses richesses que recèle cette terre française.

La Guyane fait partie d'un immense plateau, s'étendant de l'Orénoque à l'Amazone, s'appelant GUYANE, nom tiré de celui d'une tribu d'Indiens, les « GUYANOS », installés dans la région et que rencontrèrent les premiers navigateurs.

Mais la possession de ce plateau, sur laquelle à l'origine la France étendait son autorité, fut sujette à des remaniements. En 1668, la France abandonnait à la Hollande toute la partie comprise entre l'Orénoque et le Maroni; cette dernière, à son tour, dut céder à l'Angleterre, en 1814, la partie formant la Guyane Anglaise actuelle. Ensuite le traité d'Utrecht, en 1713, est venu confirmer le traité provisoire signé en 1700 entre la France et le Portugal et par lequel, la rivière Vincent Pinçon serait dorénavant la frontière entre les deux possessions. Enfin, en 1897 et en 1900, les limites définitives de la Guyane Française furent fixées par le Maroni et l'Awa d'une part et l'Oyapock et les Tumuc-Humac d'autre part.

Les faits saillants qui se sont déroulés ou qui ont eu leur répercussion, en Guyane, permettent d'en diviser l'historique en quatre périodes.

La première s'étend sur près d'un siècle et demi (1498-1645); elle ne comprend effectivement qu'une quarantaine d'années d'occupation française; elle démontre cependant la possibilité pour l'Européen de se livrer, en Guyane, aux plus durs travaux (déboisement, assèchement). Si les colons de la première heure ont disparu assez rapidement, cette disparition n'est nullement due à la rigueur du climat, mais elle est la conséquence des mesures inhumaines qu'ils employèrent à l'égard des Indiens : suite logique de la maladresse et de l'abus de pouvoir des dirigeants.

D'après une opinion controversée, ce plateau des Guyanes aurait été découvert par Christophe COLOMB, au cours de son troisième voyage, en 1498. Après avoir abordé dans l'île actuelle de la Trinidad, il serait passé sur le continent, au sud de l'Orénoque, et aurait remonté la côte jusqu'à l'emplacement de la ville moderne de Caracas.

Toutefois, c'est, d'une façon certaine, en 1500 que Yanès PINZON, compagnon de COLOMB, aborda les côtes guyanaises. A son retour en Europe, il fit un récit tellement enthousiaste du merveilleux pays qu'il avait parcouru, que pendant tout le cours du 16^e siècle une foule d'aventuriers appartenant à toutes les nationalités s'abattirent sur la région. Ils recherchaient cette fameuse contrée mirifique, sur les bords du lac Parimé, appelée « Manoa el Dorado » (Pays de l'homme doré), où l'or et les pierres précieuses étaient à fleur de terre et que la légende situait en Guyane.

En 1504, un Français, BINOT de GONNEVILLE, parti de Honfleur le 24 juin 1503 et se dirigeant sur la côte africaine, fut poussé par la tempête sur les côtes de la Guyane, dans la région comprise entre l'Amazone et

l'Oyapock. Il prit possession des terres sur lesquelles il venait d'aborder au nom du Pape, de Louis XIII, de l'Amiral Malet de GRAVILLE et de tout l'équipage. Il concrétisa cette mainmise accidentelle par l'érection d'une croix sur laquelle il grava le distique chronogrammatique suivant :

HIC saCra PaL MarIVs PosVit ConiVILLA BInotVs Grex soCIVs Parlter
neVstragVe Progenles.

Or, si on additionne l'M, les 3 C, les 3 L, l'X, les 7 V, et les 9 I, on obtient **1504**.

D'autre part, en même temps que tous ces aventuriers recherchaient l'EL DORADO, des Français, pendant tout le cours du 16^e siècle, commerçaient avec les Indiens, venant charger un bois de teinture spéciale appelé « Bois du Brésil ».

Ainsi on peut affirmer que, bien avant que la REVARDIERE n'installa le premier établissement français en Guyane, des Français étaient déjà en relations avec les autochtones de la rivière Yacopo et avec ceux de l'île de Cayenne.

C'est en 1604, à l'instigation d'un sieur DEVAUX, qui avait vécu dans le pays, qu'Henri IV chargea la REVARDIERE de se rendre en Guyane et d'examiner s'il était possible d'y fonder une colonie. La REVARDIERE, qui débarqua dans l'île de Cayenne, fit un rapport favorable, et le roi autorisa des marchands rouennais à s'installer dans la région.

Les premiers colons, moins courageux, mais plus sages que les aventuriers, placèrent leurs espérances dans l'agriculture et le commerce. Leur recrutement se faisait par le procédé de l'enrôlement; les émigrants souscrivaient un engagement de trois ans, période pour laquelle ils promettaient de travailler au profit d'un maître afin de le rémunérer des frais de passage. Véritables esclaves, ils étaient entre les mains de leur patron qui disposait de leur personne, pouvait les châtier et les vendre, mais qui, toutefois, était tenu de subvenir à leurs besoins.

Ce procédé de l'engagement devint très difficile au début du 18^e siècle par suite des luttes religieuses du règne de LOUIS XIV et de la connaissance qu'on avait dans la métropole de la vie misérable réservée à ceux qui s'expatriaient; aussi l'usage d'embarquer des Engagés paraît avoir cessé dans le milieu du 18^e.

C'est donc en 1604 que la France prit officiellement possession de la Guyane, avant que ne fût achevée son unité territoriale, puisque ce fut plus tard que rentrèrent dans le domaine national :

La Navarre et le Béarn en 1620

L'Alsace

en 1648

Le Roussillon et l'Artois en	1659
La France-Comté	en 1678
La Corse	en 1768
La Savoie et Nice	en 1860

Dans le même temps que le sieur de la REWARDIERE s'installait dans l'île de Cayenne, les Anglais s'établissaient, très éphémèrement d'ailleurs, sur la rive gauche de l'Oyapock, d'abord sous la conduite de Charles LEIGH (1604), puis sous celle de Robert HARCOURT (1608).

De 1626 à 1636, les Marchands Rouennais envoyèrent de petites colonies de 25 à 60 hommes qui, sous la conduite de seigneurs ruinés (de CHANTEIL, HAUTEPINE, HAUTERIVE, LAFLEUR), s'installèrent sur différents points à Sinnamary, à COUNAMAMA et dans l'île de Cayenne.

En 1633, les Anglais et les Hollandais fondèrent séparément dans l'île de Cayenne, deux établissements qui furent sans durée.

C'est afin de tirer partie de ces établissements français que des négociants de Rouen s'associèrent et obtinrent le privilège de commercer dans la région.

Bien que confirmée et étendue, cette autorisation de commercer ne porta pas ses fruits.

L'association nouvelle manquait de moyens, aussi RICHELIEU, qui comprenait tout l'intérêt qu'avait la France d'avoir un domaine colonial, favorisa-t-il la formation d'une Compagnie puissante financièrement afin de mettre en valeur la colonie et aussi pour lutter contre l'esprit féodal qui régnait dans chacun des établissements.

Toutefois ce furent les marchands rouennais qui fondèrent, en 1635, le village de Cayenne devenu depuis la capitale et érigèrent le fort qui le défendait.

En 1643, fut fondée la Compagnie du Cap Nord, qui reçut du roi la concession des terres de l'Orénoque à l'Amazone, **premières limites alors assignées à la Guyane**, avec, comme condition expresse, qu'elle peuplerait ses Etablissements.

Cette Compagnie constitua une forte expédition de 400 hommes conduite par un fou furieux, le sieur de BRETIGNY. Elle débarqua dans l'île de Cayenne et ne trouva qu'un petit nombre de colons des Etablissements antérieurs répartis le long de la côte, parlant le galibis et ayant adopté les mœurs des Indiens.

Mais BRETIGNY se fit détester tant par ses propres engagés que par les Indiens et l'expédition eut sa fin naturelle : son extermination par les Galibis.

Ainsi, en cette fin d'année 1645, il ne restait plus aucun Français

dans la colonie, 600 hommes y avaient disparu, victimes des mesures inhumaines qu'ils avaient prises, dès leur arrivée, à l'égard des Indiens.

Au cours de la deuxième période (1645-1789), la Guyane, après avoir passé par des vicissitudes diverses : continuation de la guerre avec les indigènes, dissensions intestines, abus de pouvoir des chefs et guerre étrangère, se trouvait, à la veille de la Révolution, dans un état de prospérité sans pareille, par la création de grands domaines agricoles où la main-d'œuvre employée ne sera plus les « Engagés de trente-six mois », mais des nègres réduits à l'état d'esclaves.

Après les désastres de l'expédition de BRETIGNY, ROYVILLE, qui en avait fait partie et qui, ainsi, connaissait la fertilité du pays, résolut de fonder une Compagnie qui prit le nom de « France Equinoxiale ». Mais ne pouvant personnellement financer l'opération, il forma une association d'une douzaine de seigneurs, qui lui versèrent chacun 8.000 livres. Cette Compagnie, dont les membres prirent le titre de « Seigneurs de la Guyane » et qui obtint, par ordonnance royale, la concession de toutes les terres au Nord de l'Amazone, constitua une expédition forte de 700 personnes. Elle partit de Paris le 18 mai 1652; son voyage fut marqué par une série d'événements tragiques et par les querelles interminables qui séparaient les chefs. Cette mésintelligence fut exploitée dès leur arrivée par les Galibis qui massacrèrent progressivement plus de 400 colons; et lorsque, le 11 décembre 1653, deux navires apparurent : un hollandais et un anglais, les survivants acceptèrent l'offre qui leur était faite d'être transportés à Surinam d'où ils purent regagner les Antilles.

De 1654 à 1663, à la suite de l'abandon des Français, quelques Hollandais et quelques Juifs, sous la conduite d'un nommé SPRANGER, expulsés du Brésil, obtinrent des Indiens de s'installer dans l'île de Cayenne. Grâce à leur courageuse activité, la colonie fut très florissante; ils introduisirent la canne à sucre et l'indigo.

Entre temps, en 1651, les premiers missionnaires jésuites débarquèrent en Guyane, pour évangéliser les Indiens, ils restèrent pendant toute l'occupation hollandaise.

En 1663, fut créée, par 20 personnes qui apportèrent 10.000 francs chacune, une Nouvelle Compagnie de la « France Equinoxiale ». Ses plans furent présentés à COLBERT, qui reprenant les idées de RICHELIEU sur la nécessité pour la France de posséder un empire colonial, les fit accepter par le Roi qui accorda la pleine propriété de tout le pays entre l'Amazone et l'Orénoque.

Une expédition de 1.000 personnes, conduite par LEFEBVRE de la BARRE, arriva devant Cayenne le 21 mars 1664; elle constitue le point de départ de la colonie actuelle. Après des tractations qui durèrent seize jours

entre de la BARRE et SPRANGER, les Français débarquèrent le 27 mai et les Hollandais leur remirent le fort sans coup férir, puis ces derniers passèrent aux Antilles. Quant aux Juifs, craignant la persécution dont étaient victimes leurs corréligionnaires installés dans les Antilles françaises, ils se retirèrent à Surinam, alors sous la domination anglaise.

De la BARRE fit la paix avec les Indiens, gouverna sagement la colonie qui de nouveau se développa.

Ce fut dans le même temps que le roi, poussé par COLBERT, prit, en 1669, un édit par lequel toutes les colonies d'un même continent seraient réunies entre les mains d'une seule Compagnie pour éviter les désordres provoqués par le manque de ressources des différentes sociétés. Celle de l'Amérique Méridionale reçut des lettres patentes pour toutes les îles et terres habitées par la France, avec faculté d'y faire du commerce pendant 40 ans et elle prit le nom de Compagnie des « Indes Orientales ».

De la BARRE, craignant que cette nouvelle organisation ne fut nuisible à ses intérêts et prétextant son état de santé, rentra en France, conférant le commandement à son frère, le Chevalier de LEZY.

Cependant, par une fatalité pour ses tentatives coloniales, la France prit fait et cause pour la Hollande dans sa lutte contre l'Angleterre et les Anglais, qui dans toutes les Antilles furent repoussés par la flotte française, essayèrent d'être plus heureux en attaquant Cayenne. La ville fut prise et saccagée, en 1667, par l'escadre du Chevalier anglais HERMANN et les prisonniers dirigés sur la Barbade, puis sur la Guadeloupe où de LEZY retrouva son frère de la BARRE, qui avait été maintenu à la tête de la nouvelle Compagnie et qui avait pris cette île pour résidence.

Apprenant qu'il restait encore à Cayenne des Français, qui lors de l'attaque anglaise s'étaient réfugiés dans les bois, de la BARRE renvoya LEZY avec 200 hommes pour les secourir. Ceux-ci, joints aux colons sortis des bois et à la tête desquels se trouvait le Père MORELET, curé de Cayenne, qui n'avait cessé de les exhorter et de les conseiller, remirent en état les cultures.

Toutefois, l'inertie de la couronne et celle des diverses Compagnies qui avaient reçu des lettres patentes du Roi de France de commercer de l'Orénoque à l'Amazone, laissèrent prescrire les droits de la France sur la partie occidentale du Plateau, aussi cette dernière fut-elle occupée en différents points par les Hollandais et les Anglais. Au cours de la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, en 1664, les Anglais qui s'étaient installés à Surinam en furent chassés; la ville fut prise par l'amiral hollandais KRUYSEN, et la paix de Bréda (1665) en ratifia l'occupation.

Afin de fixer la limite entre leurs deux possessions, la France et la Hollande signèrent en 1668 un traité assignant le Maroni comme frontière, **première amputation officielle du territoire de la Guyane française.**

Au cours de la guerre de Hollande, la colonie dut encore une fois changer de maître; en effet, l'amiral hollandais BINKS s'empara de Cayenne (1670), mais les colons obtinrent de rester sur leurs propriétés, à condition qu'ils se reconnussent les vassaux des Etats-Généraux.

Cette nouvelle arriva en France au moment même où le roi Louis XIV venait de prendre un édit supprimant toutes les Compagnies et faisant rentrer toutes les colonies dans le domaine royal (1674); ce fut la fin du régime d'exception pour elles et leur entrée dans le droit commun; désormais tout Français put s'y établir et commercer.

Le gouvernement résolut de reprendre la colonie et une flotte fut envoyée à cet effet, commandée par l'amiral d'ESTREES. Elle se présenta devant Cayenne le 20 décembre 1676 et, après une lutte acharnée, les Hollandais furent chassés de la ville. Louis XIV consacra ce beau fait d'armes en faisant frapper une médaille représentant au verso Neptune tenant dans sa main droite un trident levé contre un fort et dans sa main gauche un étendard semé de fleurs de lys et portant au recto cette inscription :

Batavis coesis

Cayana recuperata

1676 (1)

Cette victoire, remportée par les Français, en Guyane, contribua à porter un coup terrible à la puissance maritime qu'était alors la Hollande, puissance déjà ébranlée par l'échec que la flotte néerlandaise, sous le commandement de RUYTER, avait subi, en 1674, en essayant de s'emparer de Fort-Royal, de la Martinique. Depuis cette époque, elle ne se releva jamais plus.

La colonie fut de nouveau prospère grâce au chevalier de LEZY, redevenu gouverneur, qui refit de Cayenne la capitale, transportée pendant quelque temps à Remire, et aussi grâce à l'arrivée des premiers esclaves noirs que les négriers allaient chercher sur la côte d'Afrique et qu'ils vendaient aux planteurs.

Le commerce du « bois d'ébène » atteindra au cours du 17^e et du 18^e siècles une importance d'autant plus grande que les « Engagés », en raison des causes indiquées ci-dessus, se firent plus rares. Par lui la colonie connaîtra une ère de prospérité sans pareille, mais son développement va créer deux classes : les blancs propriétaires, qui vont progressivement s'éloigner de la terre, et les nègres, soi-disant seuls capables de manier la cognée et la bêche sur des plantations qu'à l'origine les Européens avaient créées.

A la fin du 17^e siècle, de nombreux flibustiers, à la tête desquels se trouvait un nommé DUCASSE, fatigués de leur métier et chargés de dépouilles, vinrent se fixer à Cayenne. Mais leurs anciens goûts reprenant le des-

(1) Aux Hollandais exterminés, Cayenne reprise, 1676.

sus, ils firent plusieurs incursions contre la colonie néerlandaise, exploitant en cela le ressentiment de la population guyanaise à l'égard des Hollandais. En 1686, la partie la plus vigoureuse de la population, qui avait pris part à un coup de main malheureux sur Surinam, fut dispersée dans les Antilles. En 1712, la guerre de course ayant repris, le capitaine de vaisseau CONRARD, à la tête d'une bande de corsaires, pilla Surinam, Berbice et Esquibo, qui durent payer une forte contribution en argent, en vivres et en esclaves.

Un **deuxième amoindrissement** de la Guyane française eut lieu le 4 mars 1700, par suite du traité provisoire signé entre la France et le Portugal, tendant à neutraliser la zone comprise entre l'Amazone et l'Oyapock et par lequel il était dit : « Nul ne pourra élever fort et comptoir jusqu'à ce qu'il fût décidé à qui appartiendrait la possession des dites terres. » Ultérieurement, le traité d'Utrecht (1713) décidait que, la France renonçant aux terres du Cap Nord, entre l'Amazone et la rivière Vincent-Pinçon, celle-ci devenait la limite des deux colonies.

Pendant une cinquantaine d'années, le pays vécut comme il put. Les Jésuites fondèrent de nombreux établissements : Notre-Dame de Camopi, **Sinnamary**, Saint-Joseph d'Approuague, Saint-Pierre et Saint-Paul d'Oyapock; deux d'entre eux, les Pères Lombard et Fauque, créèrent le centre de Kourou.

Vers 1720, la légende de l'Eldorado hanta de nouveau les esprits dans la Métropole; aussi la Guyane vit-elle s'abattre sur elle un certain nombre d'aventuriers, tels que les sergents CAPERON, LA HAYE, CANADA, le lieutenant d'AUDIFFREY, etc., qui parcoururent le pays à la recherche de la contrée mirifique; certains remontèrent jusqu'aux sources du Camopi et découvrirent à l'intérieur des forêts entières de cacaoyers.

D'autre part, Pierre BARRIERE, à la suite d'un voyage qu'il fit, en 1722, et LA CONDAMINE, au titre de médecin-botaniste envoyé par LOUIS XV, pour mesurer les degrés terrestres et faire des observations astronomiques et géographiques sur la configuration incertaine du globe, publièrent, sur la Guyane, des écrits qui retinrent l'attention, surtout après la signature du traité de Paris.

Grâce au lieutenant de la MOTTE-AIGRON, dès 1721, le café fut introduit dans la colonie et la Guyane s'est trouvée la première colonie française à cultiver cette denrée.

Le 6 novembre 1744, au cours de la guerre entre la France et l'Angleterre, un corsaire anglo-américain ravagea les rives de l'Oyapock et détruisit le village de Saint-Pierre.

Alors se place un événement dont la répercussion dans le temps portera un préjudice considérable au développement de la colonie.

A la suite du désastreux traité de Paris, signé en 1763, qui abandonnait à l'Angleterre presque toutes les colonies françaises, en particulier le

Canada, le gouvernement, qui n'ignorait pas quels résultats les Hollandais avaient su tirer de la Guyane néerlandaise, résolut de porter tout son effort colonisateur sur la Guyane.

L'idée était d'en faire une colonie de peuplement qui, par sa nombreuse population, permettrait de secourir les Antilles dans le cas où elles seraient attaquées.

On rassembla 14.000 personnes, véritable troupeau humain, incapable de travail, de discipline et de courage, que l'on jeta sur les rives du Kourou, région non préparée à les recevoir. Presque tous moururent; ce lamentable essai de colonisation, dont la responsabilité incombe à la maladresse et à l'imprévoyance des chefs (TURCOT et CHANVALON), et non à l'inclémence du climat, se traduisit par la mort de 12.000 personnes et coûta 30 millions au Trésor public.

La Guyane ne comptant plus pour la France fut frappée d'anathème et abandonnée à son triste sort.

Ainsi, après un siècle et demi d'occupation française, la Guyane cherchait encore sa voie; cependant que des opinions autorisées avaient pendant toute cette période fait ressortir la clémence de son climat et les richesses de toutes sortes qui pouvaient être exploitées dans cette France Equinoxiale.

Quelques années après le fiasco de la Guyane comme colonie de peuplement, on décida de faire d'elle un grand centre de production de denrées coloniales et d'intensifier l'introduction des esclaves.

Ce développement de l'esclavage eut pour conséquence la création de grands domaines agricoles, produisant en abondance toutes les cultures tropicales : girofle, poivre, muscade, canelle, coton, roucou et surtout canne à sucre.

Cette prospérité agricole fut aidée, pendant la dernière partie de cette période qui s'étend de 1766 à la Révolution, par la sage administration d'hommes dont le nom mérite d'être cité : MALOUET, secondé par GUIZAN, et VILLEBOIS par LESCOALLIER.

MALOUET améliora considérablement les rouages administratifs de la colonie. Malheureusement, son état de santé l'obligea à rentrer en France avant d'avoir achevé l'œuvre qu'il avait entreprise. Pris par un corsaire anglais sur la route du retour (la France soutenait les Etats-Unis dans leur lutte pour l'indépendance), il éprouva toutes sortes de difficultés à rentrer dans sa patrie, et les riches collections qu'il rapportait allèrent grossir le British Museum. GUIZAN, son bras droit, dessécha les marais de la région de Kaw, perça le canal d'assainissement de l'île de Cayenne et enseigna aux colons l'art de la culture en basse terre.

VILLEBOIS, avec la collaboration de LESCOALLIER, fit une tentative de colonisation sur la rive droite de l'APPROUAGUE et intensifia l'industrie de

l'élevage des bœufs et des chevaux, continuant ainsi l'action qui avait été entreprise par MAILLARD, en 1769, dans ce domaine.

A la veille de la Révolution, la Guyane, après avoir été, encore une fois, abandonnée par le pouvoir central, se trouvait, grâce au développement de l'agriculture et de l'élevage, en pleine prospérité. Elle exportait vers la France : le sucre, le roucou, la canelle, la vanille, etc., et vers les Iles-sous-Vent le surplus de son cheptel. Sa population comprenait :

2.000 blancs
320 affranchis
11.000 esclaves
800 indiens

Son commerce extérieur s'élevait avec la France :

à 557.000 fr. aux importations et 444.000 fr. aux exportations.

et avec l'étranger :

à 112.000 fr. aux importations et 87.000 fr. aux exportations.

C'est au cours de la troisième période qui s'étend de 1789 à 1848 que l'économie guyanaise, d'abord ébranlée par l'application des idées généreuses écloses avec la grande Révolution, put cependant atteindre, vers 1836, dans le domaine industriel et agricole, son maximum de développement.

La conséquence de la Révolution de 1789, l'abolition de l'esclavage, entraîna la ruine de la colonie; car ceux qui la veille encore étaient attachés depuis de nombreuses années à la terre, où ils subissaient les plus durs traitements corporels, s'enfuirent. Ce fut l'arrêt de l'essor agricole.

Pour lutter contre l'abandon des plantations on usa de moyens contraires au principe de liberté, par la réquisition des travailleurs agricoles. Ce fut en sorte un retour vers l'asservissement, et l'aboutissement logique en fut le décret du 30 Floréal, an X (7 décembre 1802), qui rétablit purement et simplement l'esclavage.

Mais le résultat de la mesure fut loin de répondre aux espérances. Vingt années s'étaient écoulées. Pendant ce laps de temps, les colons découragés avaient abandonné leurs plantations, et les noirs, redevenus esclaves, et dont la soumission avait été ébranlée par les idées de liberté, n'apportèrent plus la même ardeur au travail.

Entre temps, on pensa régénérer la Guyane et lui donner des bras en y envoyant des déportés politiques.

La Convention, après les événements du 9 Thermidor, an II (27 juillet 1794) et du 12 Germinal, an III (1^{er} avril 1795), et le Directoire, après ceux du 18 Fructidor, an V (4 septembre 1797), y expédièrent les insurrec-

tionnels. Ceux-ci, députés, prêtres, hommes de lettres, habitués à vivre dans un certain bien-être, ne purent jamais exécuter de travaux pénibles. Agés pour la plupart, traités avec cruauté pendant la traversée, ils furent cantonnés dans la région de Sinnamary et de Counamama, où rien n'avait été préparé pour les recevoir; aussi les trois quarts moururent-ils de fièvre et de privations, et ceux qui survécurent n'eurent qu'un but : s'évader et rentrer en France.

A son accession au pouvoir, BONAPARTE eut l'idée de s'occuper de la Guyane, et il pensait que PICHEGRU, qui y avait été déporté et qui par conséquent connaissait le pays, pourrait s'y racheter, en faisant de la Guyane une colonie de production. Malheureusement, la mort de PICHEGRU, les soucis du pouvoir et surtout les nécessités du blocus continental, empêchèrent le premier Consul et ensuite l'Empereur de donner suite à son projet.

La guerre de course pratiquée par les Anglais, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, ruinèrent les colonies et la Guyane n'échappa pas à ce triste sort.

A ces causes d'ordre économique s'ajoutèrent les effets directs mêmes des guerres. En 1797, les îles du Salut furent occupées par les Anglais et Cayenne n'échappa à l'ennemi que par l'attitude énergique de son gouverneur BUNEL. Les établissements de l'Approuague et de l'Oyapock furent ravagés par les Portugais, alliés des Anglais. En 1809, une flotte anglo-portugaise s'empara de la colonie. Heureusement, l'occupation, qui dura jusqu'aux traités de 1814 et de 1815, en fut faite par les Portugais, car aux mains des Anglais la perte eût été définitive. Mais le gouvernement de LOUIS XVIII montra si peu d'empressement à recouvrer cette vieille terre française que la reprise officielle n'eut lieu qu'en novembre 1817, par le général CARRA-SAINT-CYR.

A partir de 1819, des migrations métropolitaines furent entreprises dans la région de Mana et de Passoura, sur des échelles moins vastes que les expéditions de Kourou et de Sinnamary; on leur adjoignit des migrations chinoises et des prétendus Settlers des Etats-Unis; mais elles furent toutes vouées à l'échec, car le gouverneur CARRA-SAINT-CYR était mal secondé, et les commis des différentes administrations ne faisaient que pressurer les colons. M. PORTAL, ministre des Colonies, rappela CARRA-SAINT-CYR et le remplaça par le baron LAUSSAT (1821). Ce gouverneur et son successeur, le baron MYLIUS, entreprirent de grands travaux publics et créèrent de nombreux centres de colonisation.

Sous le règne de LOUIS-PHILIPPE, une femme, Mme JAVOUHEY, supérieure des Sœurs de Cluny, réussit à créer à Mana, d'abord avec des orphelins et des paysans, puis avec des esclaves affranchis, un centre qui est devenu un des plus florissants et des plus peuplés de la Guyane.

A la veille de la Révolution de 1848, la colonie comprenait une population de :

9.970 livres,
et 19.985 esclaves.

Elle atteignait son maximum de prospérité en 1836, produisant 280.000 kilos de coton et possédant 51 sucreries qui produisaient 2 millions 514.756 kilos de sucre; son commerce avec la France en 1840 s'élevait aux importations à 2.514.756 fr. et aux exportations à 3.645.000 fr.

Au cours de la quatrième et dernière période, de 1848 à nos jours, grâce aux idées libérales émises par la Révolution de 1848, les Guyanais de toute origine devinrent des citoyens français. Le II^e Empire ayant maintenu les droits et les libertés acquis, la III^e République vint les renforcer par des mesures de plus en plus démocratiques, faisant ainsi de la Guyane une colonie dont l'assimilation, en principe, est complète.

D'autre part, deux événements différents prirent place dans l'histoire de la Guyane : sa désignation comme lieu de transportation en 1854 et la découverte de l'or en 1855.

Dès 1845, les hommes de grand cœur qui allaient faire la Révolution de 1848 : LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN et surtout SCHOELCHER, s'intéressèrent au sort des malheureux esclaves, dont la situation tendit à s'améliorer et qui finirent par être émancipés dans toutes les colonies françaises.

Ainsi s'acheva ce long martyr, subi pendant plus de deux siècles, de malheureux arrachés à leur terre d'Afrique pour être pliés sous le joug d'une loi violant le plus sacré et le plus imprescriptible droit de l'homme : la liberté.

La proclamation de l'abolition de l'esclavage donna lieu à des manifestations délirantes, et le compte rendu en fut inséré dans la « Feuille de la Guyane française » du 1^{er} août 1848.

Les conséquences de cette abolition furent les mêmes que celles de 1792, c'est-à-dire l'abandon des grandes plantations et la création, par les nouveaux affranchis, de petites colonies appelées « habitants », réparties dans toute l'étendue du territoire et distantes les unes des autres. Dans les solitaires retraites, au fond des grands bois, l'égoïsme de chacun se fortifia; seules les plantations strictement nécessaires à l'alimentation familiale subsistèrent. La grande culture fut complètement délaissée.

Pour parer aux inconvénients de l'émancipation et remplacer les bras défaillants, le gouvernement fit venir des Chinois, des Africains, des Hindous. Entre 1854 et 1869, des noirs pris à Libéria, à Krow et au Dahomey furent introduits comme travailleurs libres; de 1861 à 1876, 3.000 coolies en provenance de l'Hindoustan furent engagés, mais cette immigration fut

supprimée par l'Angleterre, qui prétendit que ses sujets étaient soumis à de mauvais traitements; quant à celles chinoise et anamite, elles furent de courte durée. Toutefois, les plantations ne furent pas relevées, car, à la même époque, on découvrait l'or dans la région de l'Approuague.

Cependant, trois années avant cette découverte, le décret de 1851, complété par celui du 27 mars 1852 et la loi du 30 mars 1854, qui en précisait la réglementation, faisait de la Guyane et de l'Algérie des lieux de transportation. Quelques années plus tard, la Nouvelle-Calédonie se substitua à l'Algérie et à l'heure actuelle seule la Guyane subit le bagne. Cette main-d'œuvre ne donna pas les résultats escomptés au point de vue économique; sa présence a chassé, ou tout au moins éloigné, la main-d'œuvre libre, la seule dont le rendement soit efficace.

La découverte de l'or faite par PAOLINE, en 1854, sur les rives de l'Aratay, affluent de l'Approuague et celles de la fin du 19^e et du début du 20^e siècles vont bouleverser le régime économique de la colonie et déterminer des contestations territoriales tant avec la Hollande qu'avec le Brésil.

L'industrie aurifère a suscité toutes les frénésies et amené toutes les déceptions qui sont le cortège ordinaire de son apparition. Elle est à la fois le salut et l'âme damnée de la colonie, bien que contribuant à faire vivre le pays, elle accapare malheureusement toutes les activités, qui, de ce fait, abandonnent les autres branches d'industrie.

Ce sont les deux grandes découvertes de 1887 sur les rives de l'Awa et de 1894 dans la région du Carsewène, qui remirent à l'ordre du jour la question des Contestés.

En effet, par le traité signé en 1668 entre la France et la Hollande, le Maroni devait être la limite des deux colonies, mais, par suite d'explorations faites postérieurement, il fut constaté qu'en un point de son cours le Maroni était constitué par deux rivières : l'Awa et le Tapanahoni. En fait, ce fut toujours le Tapanahoni qui fut considéré comme rivière-frontière; mais lors de la découverte des gisements aurifères de l'Awa, en 1887, la Hollande réclama l'application pure et simple du traité de 1668. La France voulut maintenir l'état de fait d'autant plus que la découverte revenait à des Français. Le litige fut porté à l'arbitrage du Tsar de Russie le 29 novembre 1888, et la sentence, rendue le 28 mai 1891, donnait raison aux prétentions hollandaises. Ce fut la **troisième réduction territoriale de la Guyane française**.

Quant au contesté franco-brésilien, il avait pour base l'art. 8 du traité d'Utrecht (1713), qui fixait comme limites aux Guyanes française et brésilienne la rivière Japoc ou Vincent-Pinçon. Or, en fait, aucune de ces deux rivières n'existait.

Dans leur thèse, les Portugais d'abord et les Brésiliens ensuite, prétendaient que la rivière Japoc n'était que l'Oyapock, mal orthographié.

Les Français, eux, soutenaient que les rédacteurs avaient voulu laisser le privilège de la Compagnie du Cap Nord et qu'ainsi il fallait rechercher ladite rivière dans la région de l'Araguay. La thèse française s'appuyait sur le fait que de nombreux postes avaient été établis après le traité d'Utrecht, dans la zone contestée.

Les traités de 1814 et de 1815 avaient décidé de s'en remettre à une commission pour la délimitation de la frontière, mais malheureusement elle ne fut jamais réunie.

Toutefois, une conférence se tint à Paris de 1850 à 1856 entre délégués français et brésiliens, et le Carsewène, offert comme frontière à la France, fut refusé par elle.

Aussi, lorsque la découverte aurifère du Carsewène eut lieu, en 1894, le Brésil et la France, en raison des difficultés soulevées pour le précieux métal, résolurent, le 10 août 1898, de s'en remettre à l'arbitrage du Président de la Confédération Helvétique. Celui-ci, le 1^{er} décembre 1900, attribua comme limites aux deux Guyanes : le Tumuc-Humac jusqu'à la frontière hollandaise et l'Oyapock de son embouchure à sa source. Cette décision **amoindissait pour la quatrième fois l'importance du territoire guyanais.**

Entre temps, en 1895, se place un événement douloureux, qui mit aux prises la France et le Brésil et nécessitant une expédition au cours de laquelle une soixantaine de soldats et de marins français furent tués et blessés, à Mapa. Pour commémorer le souvenir de ces braves, un monument a été élevé au cimetière de Cayenne, par une souscription publique, faite dans la colonie.

Pendant la fin du 19^e siècle, des explorateurs, comme CREVAUX, COUDREAU, parcoururent l'intérieur du pays, permettant ainsi d'en dresser d'une façon assez précise la carte; mais cependant nombreuses sont encore les régions inexplorées de l'Hinterland guyanais.

De 1900 à nos jours, l'histoire de la colonie a été peu riche en événements. Toutefois, il convient de mentionner que, depuis la Révolution de 1848 et surtout depuis l'avènement de la III^e République, la Guyane, après avoir bénéficié, soit par des arrêtés des gouverneurs locaux, soit par des décrets du pouvoir central, d'une série de mesures administratives ou d'institutions lui donnant une assimilation de plus en plus complète avec les départements français, a subi une véritable régression, par l'application du décret du 30 juin 1930, créant le Territoire Autonome de l'Inini et dont la conséquence a été de soustraire au contrôle des autorités locales les huit dixièmes de la colonie.

Cet aperçu historique, brossé à grands traits, fait ressortir les vicissitudes diverses par lesquelles est passée la Guyane, officiellement, depuis **1604**. Tour à tour point de mire du pouvoir central, puis abandonnée par

lui après chaque tentative malheureuse de colonisation. La cause des insuccès vient : soit de l'incompétence ou de l'esprit de lucre de ceux qui les ont entreprises, soit de la faute des colons ou de l'indifférence de la Mère-Patrie.

Cette vieille terre, attachée aux destinées françaises depuis plus de trois siècles, a son histoire intimement liée à celle de la France. Elle a subi, depuis son entrée dans le cadre national, à différentes reprises, l'occupation étrangère (anglaise, hollandaise et portugaise) au cours des nombreuses guerres que la France eut à supporter, et ses habitants ont montré une sublime vaillance à la repousser, affirmant ainsi leur volonté de toujours rester Français. Et, redevenue française d'une façon définitive et continue, depuis le traité de Paris de 1815, elle s'est vue appliquer par la III^e République les lois qui font d'elle un véritable département, à l'égal de ceux de la Mère-Patrie.

Cependant, la Guyane n'est connue, dans la métropole, comme l'était autrefois la Nouvelle-Calédonie, que par l'existence du bagne.

Or, la Guyane est autre chose.

Elle a d'abord si pleinement évolué, qu'elle est devenue un véritable département français : un département d'Outre-Mer. Puis, elle recèle des richesses naturelles estimées à plusieurs centaines de milliards et qui sont constituées par l'or et la forêt. Ensuite, elle est susceptible de se développer, par l'extension de l'agriculture et de l'élevage.

Depuis la découverte de l'or, en 1854, il a été extrait du sous-sol guyanais 143 tonnes représentant une valeur de plus de 2 milliards de francs. Or, seuls les alluvions ont été exploitées, alors que les filons sont demeurés intacts. Mais l'attaque de ceux-ci ne peut se faire sans l'aide de capitaux importants. Les gisements guyanais, d'après l'avis des gens compétents, sont les plus riches du monde après ceux du Transval. Et cependant l'exploitation a été faite jusqu'ici par des moyens rudimentaires; aussi on peut se demander quels revenus la colonie aurait retirés, si la production, en se modernisant, parvenait à être augmentée.

En dehors de l'Or, le Fer, le Diamant, le Bauxite, le Grenat, le Micat existent.

La forêt couvre les 9/10^e de la surface de la colonie; celle-ci abonde en bois de qualité, tels que le Teck, le Cèdre Jaune, le Wacapou, le Wapa, etc... Ce qui les caractérise, en dehors de leur beauté, c'est leur exceptionnelle durée de conservation, leur imputrescibilité. Malheureusement, les

exploitations jusqu'à ce jour ont été faites sans méthode et les coupes exécutées sans tenir compte des époques, d'où une mauvaise tenue des planches livrées dans le commerce et une dépréciation sur le marché. Une politique du bois est à créer, car la France possède là un réservoir, peut-on dire, inépuisable.

En raison de la fertilité de son sol, la Guyane est un pays de grand avenir agricole. Cette fertilité est la conséquence de la situation de la colonie en tant que terre tropicale, de l'action des rosées et des pluies, à laquelle vient s'ajouter l'accumulation séculaire des détritiques; aussi chaleur, humidité et engrais exercent de concert leur action, ce qui permet pour certaines plantes deux et trois récoltes par an.

La Guyane agricole a fait ses preuves; elle a connu au 18^e et au 19^e siècles une grande prospérité grâce aux exploitations industrielles : café, cacao, canne à sucre, coton, épices, etc... A ces cultures qui pourraient être reprises, il y aurait lieu d'ajouter celles de la banane et de l'ananas, qui, par la rapidité et l'aménagement des bateaux, seraient expédiés en Europe.

L'élevage, qui a été entrepris avec succès au 18^e siècle, époque où la colonie non seulement se suffisait à elle-même, mais exportait le surplus de son cheptel aux Iles-sous-le-Vent, pourrait être de nouveau envisagé. Le développement de cette branche d'industrie supprimerait entièrement l'importation de la viande de boucherie venant du Brésil et du Vénézuéla et permettrait ultérieurement le ravitaillement de la Martinique et de la Guadeloupe, obligées, elles aussi, d'importer.

A côté de ces grandes exploitations à entreprendre rationnellement, de nombreuses industries secondaires seraient à développer ou à tenter et qui contribueraient à augmenter la richesse du pays.

Mais comment expliquer qu'un pays si riche soit si pauvre ?

Deux causes ont paralysé la Guyane dans son développement économique : la présence du bague et la légende de l'insalubrité de son climat.

La question du bague reste entière et on peut affirmer que sa seule présence maintient la colonie dans son état de stagnation actuelle, en éloignant la main-d'œuvre libre, la seule dont le rendement soit efficace. Cependant un fort courant se manifeste, en France, pour sa suppression, en raison de la nullité de son rendement et de son excessif prix de revient.

Quant à la deuxième cause, elle tend à s'estomper. Des avis émis par centaines montrent que le climat de la Guyane est au-dessus de la mauvaise réputation qui lui a été faite et que, par expérience, l'Européen peut y vivre et même s'y bien porter.

Ces deux causes ont eu pour résultat direct un certain désintéressement de la France à l'égard de la plus ancienne de ses colonies.

Mais heureusement, grâce à l'effort conjugué du Député actuel, M. MONNERVILLE, des Assemblées locales, des Chambres de Commerce et d'Agriculture locales et de l'Union des Guyanais et des Amis de la Guyane, la Colonie est mise à l'ordre du jour. Les Pouvoirs Publics s'intéressent à elle et lui ont versé, en plusieurs tranches, la plus grande partie de l'emprunt de 21 millions à elle consenti pour son outillage économique, la création de communications terrestres à travers le pays qui jusqu'à présent faisaient défaut et l'aménagement des ports. Rien ne peut être tenté avec succès tant qu'ils n'auront pas été réalisés, car ils constituent les éléments primordiaux d'expansion économique.

L'accomplissement des grands travaux, suivant un programme bien arrêté, montrant le concours des Pouvoirs Publics, aura pour effet de stimuler les initiatives privées pour la mise en valeur de cette France Equinoxiale et par le fait même seront ainsi résolus les deux problèmes indissolublement liés : celui des bras et celui des capitaux.

Il convient de signaler que depuis dix-huit mois, grâce à la mise à exécution de certains grands travaux et des efforts louables faits par les Assemblées locales, une certaine activité a été déployée dans les diverses exploitations et les résultats n'ont pas manqué de se faire sentir dans les six premiers mois de 1935, laissant entrevoir des espérances très grandes pour la fin de l'exercice.

Ainsi se présente cette terre de Guyane, plus française dans le temps que nombre d'anciennes provinces, recélant dans ses flancs des richesses estimées à plusieurs centaines de milliards, susceptible d'en fournir d'autres en fonction des activités qui seraient déployées et qui cependant est la plus pauvre et la plus neuve des colonies françaises.

Sa population, qui à l'heure actuelle s'élève à 37.000 habitants, comprend deux éléments très distincts : des **Sujets** français, en très petit nombre, INDIENS (premiers habitants du pays) et BONIS ou BOSCHS (nègres échappés pendant l'esclavage), vivant la vie primitive, et des **Citoyens** français.

Cette partie de la population est la seule qu'il faille considérer comme **population guyanaise**. Elle est constituée, non par une race, mais par un mélange de races où deux types dominant : le **Blanc** et le **Noir**, amalgamés d'Hindous, de Chinois, de Malais, introduits après l'abolition de l'esclavage, pour la mise en valeur des terres.

Les Blancs sont d'abord : les Emigrés venus de France à leurs frais pour exploiter les concessions obtenues, les Flibustiers lancés dans la guerre de course contre les Anglais, les Hollandais et les Espagnols, les Engagés

recrutés en Bretagne, en Normandie et dans le Béarn et employés aux durs travaux, et les divers occupants : Anglais, Hollandais et Portugais.

Quant aux **Noirs**, ce sont d'anciens esclaves importés d'Afrique.

Ces éléments divers se sont mélangés, ont fusionné, des croisements sont nés donnant des types dont le teint et l'aspect varient à l'infini et où la gradation va du blanc le plus pur au teint le plus foncé; ils constituent, ce que l'on appelle, à l'heure actuelle, les **Créoles**.

Ils se sont développés en s'imprégnant des mœurs, des coutumes et des usages français; ils ont évolué depuis des siècles dans le cadre de la civilisation française. C'est sur eux que repose la vie intellectuelle et sociale de la colonie; n'étant pas des autochtones, ils n'ont pas été vaincus et ils n'ont jamais considéré le Français comme un usurpateur, aussi n'ont-ils aucun désir d'émancipation.

Leur assimilation est complète et ils considèrent, à juste titre, la France comme leur mère-patrie, ils l'ont prouvé en maintes occasions et, hier encore, au cours du grand conflit de 1914 à 1919, ils ont répondu à l'appel de la France, mêlant leur sang à celui de leurs frères métropolitains, sur les champs de bataille des Dardanelles, de la Somme et de Verdun.

Un Guyanais, tout comme un Martiniquais ou un Guadeloupéen, n'est pas un Français de deuxième zone, c'est un **Français intégral** et l'on comprendra la réaction qui s'est produite tant en Guyane qu'aux Antilles, lorsque s'est agité le spectre d'une cession possible de ces départements d'outre-mer aux Etats-Unis pour l'annulation des dettes de guerre.

Il est permis de penser que mieux connue, grâce aux fêtes du Tricentenaire, la France aura à cœur que l'aînée de ses filles et aussi la plus riche, puisse bénéficier de sa sollicitude et qu'ainsi la Guyane accupera dans la communauté française la place qui lui revient :

Cette terre étant, sur le Continent Sud-Américain, la seule sur laquelle flotte le drapeau tricolore.



JEAN CHAFFIOTTE
71. RUE BOMILLOT. PARIS
— 1935 —
